

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1890

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
19, RUE HENRI MAUS.

1890.

CONTREMARQUE

SUR

UN AUREUS DE VESPASIEN.

Cohen déclarait, il y a trente et un ans, n'avoir jamais observé de contremarques sur les monnaies romaines d'or (1). Depuis lors, si je ne me trompe, toutes les contremarques relevées par divers auteurs sont toutes inscrites sur des espèces d'argent ou de bronze.

En visitant le médaillier de M. Sagnier, ancien président de l'Académie de Vaucluse, j'ai constaté qu'un aureus de Vespasien, qu'il possède, était contremarqué. Cet aureus, d'une bonne conservation, a pour légendes, au droit : IMP · CAESAR VESPASIANVS AVG · TR · P · autour de la tête laurée de l'empereur à droite, et, au revers : VICTORIA AVGVSTI, avec la Victoire à gauche dans le champ (2). La date précise de cette pièce n'a pu être déterminée. Dans l'antiquité un S de 2 millimètres a été nettement gravé en creux au droit, entre la tête de Vespasien et le grènetis, à la hauteur de la bouche.

(1) (2) COHEN. 1^{re} édition, p. XXVI et n° 225, 2^e édition, n° 597.

La provenance de cette monnaie, acquise par M. Malosse, est inconnue. M. l'abbé Paulin Malosse, archéologue distingué, avait formé une suite assez nombreuse de monnaies d'or, aujourd'hui dans les cartons de M. Sagnier, son neveu. Quelques-unes sont assez rares, telles qu'un Macrin à fleur de coin, au revers de SALVS PVBLICA :

La contremarque S a déjà été observée six fois :

1° *Famille Pinaria*. Denier de Pinarius Natta, monétaire vers 200 av. J. C. (1).

2° *Famille Atilia*. Denier de M. Atilius Saranus, monétaire vers 174 av. J. C. (2).

3° *Famille Hosidia*. Denier de C. Hosidius Geta, monétaire vers 54 av. J. C. (3).

4° *Famille Carisia*. Denier de T. Carisius, monétaire vers 48 av. J. C. (4).

5° *Famille Antestia*. Denier de C. Antistius Reginus, monétaire vers 18 av. J. C. (5).

La présence de la contremarque S sur cinq deniers portant des noms de monétaires mérite à première vue d'être signalée. Toutefois, avant d'essayer de tirer une conséquence quelconque de ce fait, il faudrait démontrer que l'inscription de cette lettre, que l'on constate sur d'autres

(1) (3) TAILLEBOIS, *Contremarques antiques*.

(2) (5) BAHRFELDT, *Contremarken Vespasians auf Romischen Familienaren*.

(4) ENGEL, *Revue numismatique*, 1887.

monnaies, a été faite pour des motifs différents de ceux qui en ont fait poinçonner quelques deniers de monétaires.

6° *Famille Marcia* (Philippus). Renseignements insuffisants (1).

De mon côté, indépendamment de l'aureus de Vespasien, j'ai observé cette même contremarque sur trois autres pièces :

1° *Famille Maria* (Capito). S en creux au revers sur l'un des bœufs (2). Pièce dont la date est incertaine. Provenance : Orange. Coll. de Champié.

2° *Famille Rubria* (Dosenus). S en creux au droit sur la joue de Junon. Denier frappé vers 83 av. J. C. Trouvé aux environs de Montélimar. Coll. Valentin.

3° Grand bronze de *Livie*, découvert à Orange, daté de l'an 33 ap. J. C. S en creux entre le grand S et le grand C du champ du revers. Coll. de Champié.

En résumé la contremarque S se trouve une fois sur l'or, huit fois sur l'argent, une fois sur le bronze, tantôt au droit, tantôt au revers. Quant à sa signification, on peut présenter plusieurs hypothèses, sur la valeur desquelles il ne serait pas prudent d'insister. L'étude des contremarques est encore trop peu avancée pour qu'on puisse expli-

(1) BAHRFELDT, *Contremarken Vespasians auf Römischen Familiendenaren*.

(2) COHEN, *Famille Maria*, n° 6.

quer la plupart d'entre elles avec succès. M. Bahrfeldt conjecture que toutes les contremarques S ont été inscrites sous l'empire romain, parce qu'un denier d'un monétaire d'Auguste offre cette contremarque « und da sich einer von ihnen auf einer unter Augustus geprägten Münze befindet, hat man wohl Grund anzunehmen, dass die Stempel erst in der Kaiserzeit eingeschlagen sind » (1).

M. Bahrfeldt interprète avec vraisemblance la contremarque SS d'un denier de *Paullus Lepidus* par *Senatus Sententia*. A l'appui de sa lecture, je rappellerai qu'au revers d'un denier fort commun du monétaire T. Quinctius Trogus (vers 104 av. J. C.), on lit gravé en creux sur une tablette D · S · S (*De Senatus Sententia*). C'est le plus ancien denier sur lequel l'autorité du Sénat soit mentionnée.

ROGER VALLENTIN.

(1) BAHRFELDT, *Contremarken Vespasians auf Romischen Familiendenaren*.
